



**SYndicat CGT des Fonctionnaires et Agents Territoriaux
Actifs(ves) et Retraités(es),
des Petites et Moyennes Collectivités,
et des Etablissements Publics du Puy-de-Dôme**

Monsieur le Président du CCAS
Mairie
1, Rue Saint Verny
BP 15
63370 LEMPDES

Clermont-Ferrand, le 06 Mai 2020

Monsieur le Président,

L'EHPAD de Lempdes a été amené à faire face à l'épidémie de Covid-19 qui sévit dans notre pays et si jusque-là les personnels de la structure ont fait preuve d'un incroyable dévouement auprès des résidents, avec les moyens qu'on a bien voulu leur octroyer, ils estiment qu'il n'est plus possible pour eux de taire leur colère et leur épuisement.

Depuis l'ouverture de l'EHPAD, en mai 2016, beaucoup ont cru intégrer un lieu et une équipe où ils auraient pu accomplir un travail pleinement satisfaisant dans des locaux adaptés, car neufs et des conditions de travail optimales.

Au fil des mois, ils ont tour à tour déchanté... ou ont malheureusement vu leur contrat prendre fin. Pas le droit de se plaindre, pas le droit d'être malade ! La règle, c'est d'être corvéable à merci !

Outre l'absence de reconnaissance, de confiance et d'écoute, une liste considérable de mauvaises pratiques managériales ont été recensées :

- une charge de travail très élevée avec un manque de personnels permanent - situation gravement accentuée par la pandémie - ,
- un recrutement de personnels sans les qualifications nécessaires et/ou dépassant constamment leurs fonctions,
- le recours à des personnels sous contrat à durée limitée, non statutaires mais renouvelés sur plusieurs mois ou années,
- des matériels insuffisants pour la mise en place des mesures barrières - notamment les masques au début du confinement - ,
- une organisation du travail qui ne respecte pas suffisamment les règles d'hygiène quotidienne et périodique, notamment des locaux,
- très peu de titularisations au regard des effectifs de la structure alors que le besoin en personnels est permanent et l'activité régulière dans l'établissement,
- en conséquence, peu d'évolution de carrière possible,

.../...

- la pose des congés rendue possible à condition que les agents s'arrangent entre eux,
- le recrutement de personnels par « copinage »...

Dans ce contexte particulier, les éléments évoqués ci-dessus n'ont fait qu'aggraver les conditions de travail au sein de l'EHPAD déjà plus que difficiles en temps normal.

A cela, il faut ajouter des notes de service et des recommandations qui ne se concentrent que sur une seule priorité...l'activité, potentiellement préjudiciable aux agents quand on leur a interdit formellement de porter des masques alors que parallèlement malades ou pas, certificats médicaux ou non, ils pourraient faire l'objet de sanctions disciplinaires pour abandon de poste !

L'encadrement semble n'avoir que faire du respect de la législation et de la dangerosité que cela peut faire courir aux agents comme aux résidents.

Si nous savons combien les agents sont dévoués, il n'en demeure pas moins que ce sont aussi des hommes et des femmes qui ont des familles. Des personnels qui ont pris tous les risques au péril de leur vie et de celle de leur entourage.

La dimension psychologique n'est pas à oublier non plus. Les conditions de prise en charge et d'accompagnement de fin de vie ont généré un stress inimaginable consécutif à la peur d'être malade sans le savoir, de transmettre le virus aux résidents, des protocoles de soins constamment modifiés, un accompagnement parfois rendu précaire par le manque de temps et l'absence des familles pour les derniers instants de vie, le conditionnement brutal des corps, leur transfert avec l'aide d'un brancard douche dans une salle prédestinée mais chauffée...

Si les agents ont pu saluer votre petite contribution sur leur paie d'avril en compensation de leur effort consenti, tous s'attachent à dire qu'il n'est pas du tout à la hauteur de leur attente, voire indigne au regard de leur investissement et des risques encourus.... Leur faible rémunération est déjà une frustration, mais l'obole attribuée est bien dérisoire, si l'on compare à celle prévue pour les salariés de l'hypermarché de la commune ; d'autant que le risque de contamination a clairement été établi pour les agents de l'EHPAD et l'engagement sans faille.

Un cruel manque de reconnaissance accru par trois lignes de remerciement succinctes accompagnant leur fiche de paie.

L'EHPAD de Lempdes doit malheureusement déplorer 21 décès liés au Covid-19 chez ses résidents et une dizaine d'agents contaminés depuis le 17 mars 2020. Si des moyens conséquents ont été concédés par l'ARS pour faire face à cette crise sans précédent, la stabilité des contaminations et des décès fait craindre leur retrait progressif.

Domage que la quinzaine de décès recensés de décembre 2019 à février 2020, conséquences d'une épidémie de grippe et de gastro-entérite qui se sont répandues dans la structure, n'aient pas servi d'alerte. Il semble qu'un lien était déjà clairement établi entre les conditions matérielles et organisationnelles et la propagation des contaminations.

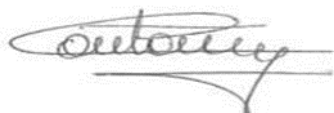
Jusqu'à présent, les agents ont choisi de contenir leur mécontentement et de prioriser la prise en charge des personnes âgées, isolées de leur famille par obligation. Ils leur paraient, dès à présent, essentiel que pour une poursuite correcte et satisfaisante de prises en charge des résidents, les équipes doivent pouvoir être écoutées et entendues, afin qu'une prise de conscience s'opère et qu'une évaluation des besoins est lieu.

.../...

Nous vous demandons donc, dès que le déconfinement interviendra, un rendez-vous en présentiel avec des mesures barrières adaptées, réunissant les agents et leurs représentants syndicaux, afin de prendre des mesures correctives répondant à leurs revendications.

Dans l'attente, d'un rendez-vous rapide, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour le SYFATAR 63,
la secrétaire générale



Rachel CONTOUX

Pour la CSD CGT 63,
le secrétaire départemental



Aodren LE GUERN

Copie adressée à :

- la Préfecture,
- l'Agence Régionale de Santé AuRA,
- le Conseil Départemental,
- le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,
- le service de Médecine Préventive,
- Clermont Auvergne Métropole,
- André Chassaigne, député,
- l'Union Départementale CGT.